

2024

PÊCHE & RIVIÈRES

d'Ille-et-Vilaine

LA REVUE D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE



RÉSERVOIRS MOUCHE

COURS D'EAU INTERMITTENTS



RESTAURATION DES
MILIEUX AQUATIQUES

MIGRATEURS

#LAPÊCHEVERSIONILLE-ET-VILAINE

AURAY

ZA Porte Océane
56400 AURAY
02.97.50.78.71

VANNES

ZA Atlantheix
56450 THEIX
02.97.42.60.34

BREST

1, rue du Cdt Mindrenac
29200 BREST
02.98.41.67.43

QUIMPER

26, avenue Ty Douar
29000 QUIMPER
02.56.04.83.70

RENNES

8, rue des Petits Champs
35760 ST GRÉGOIRE
02.23.47.02.45

GUÉRENDE

Rue de la Briquerie
44350 GUÉRENDE
02.40.15.78.20



ALRÉ PÊCHE ET CHASSE



Ouverture des magasins

Du lundi au samedi

9h-12h15 14h15-19h



- Plus de 25 ans d'expérience
- Toutes les plus grandes marques
- Conseils de passionnés



: www.alre-peche.com



: AlrePêcheEtChasse


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'agence de l'eau Loire-Bretagne
accompagne les fédérations départementales de pêche
pour protéger l'eau et les milieux aquatiques.

agence.eau-loire-bretagne.fr

9 avenue Buffon CS 36339
45063 Orléans CEDEX 2



02 38 51 73 73 • contact@eau-loire-bretagne.fr



SOMMAIRE

Carna Tour / Journées pêche thématiques	P.4
Réservoirs mouche	P.5
De la carte de pêche aux AAPMA	P.6
Programme d'animation départemental	P.7
Restauration des milieux aquatiques	P.8
Les cours d'eau intermittents	P.10
Les marais, habitats de prédilection pour le brochet	P.11
Surveillance	P.12
Charte rennaise sur la condition des animaux	P.13
Migrateurs	P.14

PÊCHE ET RIVIÈRES D'ILLE-ET-VILAINE

Revue éditée par la Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
Maison éclusière de la Pêchetière
35630 Hédé-Bazouges
Tel. : 02 99 22 81 80
✉ : federation.de.peche.35@wanadoo.fr
🌐 : www.peche35.fr

Comité de rédaction : **Jérémy Grandière, René Luce, Hervé Lemée, Loïc Prual, Claude Hamard, Patrick Leconte, Hervé Maillard, Gwénaél Artur, Florian Guérineau, Richard Pellerin, Caroline Costard, Christelle Bukraba, Arthur Le Méhauté, Matthieu Péchard, Alexandre Le Borgne**

Illustrations, réalisation et régie publicitaire :

AGENCE GRAPHIQUE

Imprimé sur papier recyclé par l'imprimerie Berger
Crédits photos : fédération, sauf mentions contraires.

Couverture : © Imagic



Tirage : 14 000 exemplaires
Dépôt légal : janvier 2024
ISSN : 1953-0455

Tous droits de reproduction réservés à la fédération.
Remerciements à tous ceux qui ont collaboré à ce numéro.



ÉDITO

En novembre 2023, un projet de loi national interdisant la pêche au vif a été signé par plusieurs députés. La volonté de ces élus est de nous dicter les conditions dans lesquelles pratiquer notre loisir afin de nous opposer les uns les autres. Se résigner sans se battre reviendrait à priver une catégorie de nos pêcheurs de la pêche des brochets, black bass, sandres, perches et silures. Les leurres et autres cuillères ont un coût que certains ne sont pas en capacité de se permettre. De plus, tous les pêcheurs n'ont pas l'aisance physique suffisante pour cette pêche itinérante. La pêche des carnassiers ne peut pas appartenir qu'à une élite. Ce ne serait pas une décision équitable et démocratique. Cette loi entraînerait ainsi une baisse non négligeable de nos effectifs. Ne vous y trompez pas, la volonté de nos opposants est bien de nous affaiblir afin de nous voir disparaître.

Pire encore, des élus rennais du même groupe politique veulent interdire la pêche sur les propriétés de "leur ville". Empêchant, entre autres, nos jeunes Rennais de découvrir et de s'orienter vers ce loisir et ses valeurs. Limitant leur vision de la nature à quelque chose d'abstrait et de non vivant. Une mise sous cloche en somme. Tous les usagers de nos masses d'eau peuvent et doivent vivre ensemble en se respectant les uns les autres et en continuant de considérer le milieu. C'est pour cette raison qu'en votre nom, sans marche arrière de la ville de Rennes, j'attaquerais cet arrêté communal au Tribunal administratif de Rennes.

Autre sujet, la protection du cormoran est également une hérésie, cette espèce piscivore vide nos eaux. Certainement sous prétexte d'être plus visible que nos poissons, cet oiseau a obtenu l'autorisation de bouleverser la biodiversité et d'accélérer le déclin de certaines espèces piscicoles. A croire qu'il existe une volonté de remplacer le chasseur par le loup et le pêcheur par le cormoran.

Jérémy Grandière

Président de la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques d'Ille-et-Vilaine



CARNA TOUR #4

LE CARNA TOUR A DE NOUVEAU REMPORTE UN FRANC SUCCÈS EN 2023. UNE FINALE RÉGIONALE DEVRAIT PIMENTER L'ÉDITION 2024.

La quatrième édition du Carna Tour, circuit de compétition de pêche des carnassiers aux leurres pour les 10-18 ans, s'est déroulée de juin à octobre sur 5 samedis après-midi (à Hédé-Bazouges, Betton, Guipry-Messac, Redon et Pont-Réan). Le circuit, organisé par le club FFPS* « Pêches 35 Compétitions » et la Fédération, a réuni entre 18 et 25 participants

par date. La grande majorité d'entre eux a participé à l'ensemble des manches, illustrant bien l'attrait des jeunes pour cette formule comprenant un classement par date ainsi qu'un classement général basé sur les 3 meilleures d'entre-elles. Les rencontres, qui se sont déroulées au format habituel (2 manches d'1h30, du bord et en binôme), ont connu des conditions de pêche très variables, pas simples du tout pour certaines d'entre-elles, un défi néanmoins relevé admirablement par les jeunes compétiteurs. Ce Carna Tour 2023 a été remporté par Stanislas Lumière. Félicitations à lui ainsi qu'à tous les

autres participants et un grand merci aux partenaires et aux bénévoles qui ont contribué au succès de cette édition !

Pour la première année, des circuits jeunes étaient organisés dans chaque département breton en 2023. Tous ces circuits ont fait le plein et devraient être renouvelés en 2024. Une finale régionale, qui rassemblerait les meilleurs compétiteurs des 4 départements, est en projet. Une nouveauté qui ne devrait pas manquer de pimenter cette cinquième édition.

*Fédération Française des Pêches Sportives

LES JOURNÉES PÊCHE THÉMATIQUES, UNE FORMULE QUI SÉDUIT

LA MAISON PÊCHE ET NATURE D'ILLE-ET-VILAINE MET CHAQUE ANNÉE EN PLACE DE MULTIPLES ACTIVITÉS POUR DES PUBLICS VARIÉS. CHAQUE SAISON EST L'OCCASION D'EXPÉRIMENTER DE NOUVELLES FORMULES D'ANIMATIONS, COMME LES JOURNÉES PÊCHE THÉMATIQUES EN 2023.

La Maison Pêche et Nature (MPN) souhaite répondre au mieux aux attentes des différents publics. La structure, dont l'offre d'animations connaît beaucoup de succès auprès du jeune public, cherche depuis quelques années à mieux répondre aux attentes des adultes et seniors.

En formation BP JEPS éducateur « pêche de loisirs » au CFPPA de Caulnes (22), Lucas Bartier, dans le cadre de son stage en alternance à la MPN, a ainsi développé en 2023 des journées pêche thématiques. Cette formule avait pour objectif de

présenter une technique de pêche sur une journée complète, en semaine et sur un lieu différent à chaque fois (l'ambition étant également de déployer géographiquement l'offre de la MPN). 7 animations, baptisées « 1 jour, 1 lieu, 1 technique », ont ainsi été organisées en 2023 aux quatre coins du département. Le bilan de cette expérimentation est très encourageant. Les animations ont remporté un franc succès et ont été très appréciées des participants pour différentes raisons : approfondissement des techniques, découverte de nouveaux parcours, convivialité apportée par le repas pris en commun le midi... Beaucoup d'entre eux ont exprimé leur volonté de participer à de nouvelles animations. La MPN souhaite pérenniser cette formule. Kélian Rey, nouveau stagiaire BP JEPS pour l'année scolaire 2023-2024, va ainsi développer en 2024 des animations « journées carnastratégies », renouvelant ainsi, tout en les diversifiant, ces journées pêche thématiques.



PROLONGEZ LA SAISON, PÊCHEZ EN RÉSERVOIR !

NOTRE DÉPARTEMENT COMPTE 2 RÉSERVOIRS DE PÊCHE À LA MOUCHE, UNE AUBAINE POUR LES MOUCHEURS QUI ONT AINSI L'OPPORTUNITÉ DE PROLONGER LEUR SAISON DE PÊCHE DE LA TRUITE.

Les réservoirs de la Sablonnière à Bonnemain (4,3 ha), géré par la Fédération et la Truite Tamoutaise, et des Choiseières à Vitré (3 ha), géré par la Gaule Vitréenne, sont 2 parcours spécifiques bien connus des pêcheurs à la mouche. Ces plans d'eau sont, d'octobre à mai, exclusivement dédiés à cette technique. Des bénévoles s'y activent tout au long de la saison pour offrir aux pratiquants des conditions de pêche optimales. Ces réservoirs ont des fonctionnements comparables. La pêche y est possible tous les vendredis, samedis, dimanches, lundis et jours fériés (et tous les jours pendant les vacances de Noël) sous condition d'être détenteur d'une option journalière ou saisonnière, disponibles sur www.cartedepeche.fr, et bien évidemment d'une carte d'AAPPMA.

Si leur principal intérêt est de permettre de pêcher la truite au fouet durant toute la période hivernale, ces réservoirs offrent aussi la possibilité de capturer des poissons de belles tailles. Ces plans d'eau sont en effet régulièrement empoisonnés en truites arc-en-ciel de 800 g à 1 kg avec un déversement de truites allant jusqu'à 2kg en cours de saison.

Toutes les techniques de pêche au fouet y sont autorisées (sèche, noyée, nymphe, streamer...) avec pour seule contrainte d'utiliser des hameçons sans ardilhon et 3 mouches maximum. La pêche en wading est en outre possible sur le réservoir de la Sablonnière.

La gestion et l'entretien de ces parcours sont assurés par des équipes de bénévoles (une dizaine pour chaque réservoir) qui y réalisent tout au long de la saison de multiples travaux : tonte et débroussaillage des berges, élagage, mise en place et entretien des équipements... La pêche à la mouche est, grâce à ces chantiers réguliers, facilement praticable tout autour des étangs. Autre atout non négligeable en période hivernale, des abris sont à disposition des visiteurs, permettant une pause salutaire au sec lors des journées pluvieuses.

Les réservoirs mouche de la Sablonnière et des Choiseières, attirent chaque année des centaines de pêcheurs venus de toute l'Ille-et-Vilaine et des départements voisins. Moucheurs confirmés et débutants y trouvent des parcours parfaitement adaptés à leurs pratiques.

Vous êtes attiré par la pêche en réservoir mais n'osez pas franchir le pas ? N'hésitez pas à contacter les AAPPMA gestionnaires. Des bénévoles vous accueilleront, à la demande ou lors de temps dédiés, pour vous faire découvrir leur terrain de jeu et vous prodiguer quelques bons conseils.



Le succès des réservoirs mouche doit beaucoup aux bénévoles investis tout au long de l'année dans la gestion et l'entretien de ces parcours

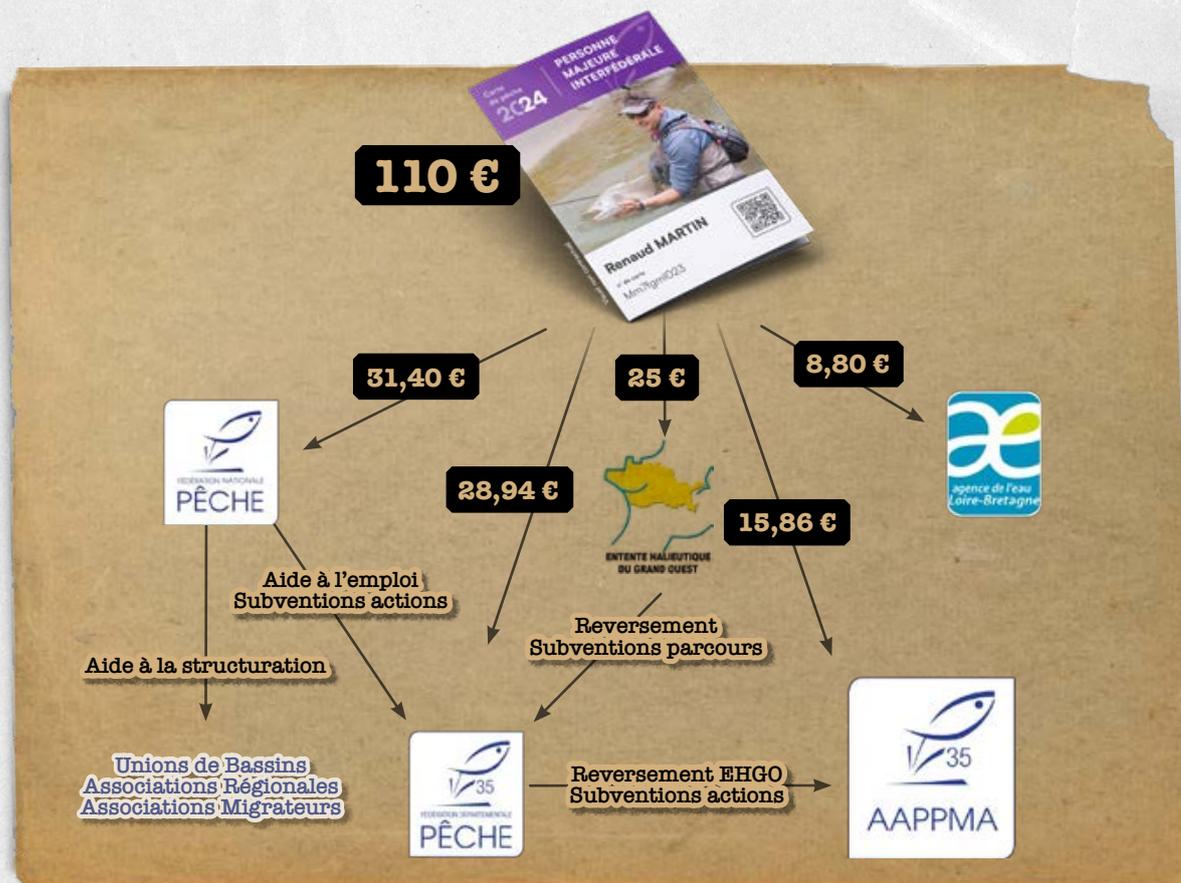


Empoisonnés régulièrement, les réservoirs mouche offrent la possibilité de capturer de jolies truites d'octobre à mai

DE LA CARTE DE PÊCHE AUX AAPPMA

EN PRENANT VOTRE CARTE DE PÊCHE, VOUS ADHÉREZ AUTOMATIQUEMENT À UNE ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE (AAPPMA) ET CONTRIBUEZ AU FINANCEMENT DES STRUCTURES ASSOCIATIVES DE LA PÊCHE DE LOISIR.

Les AAPPMA sont le socle de ce réseau associatif et ont des missions multiples : représentation locale des pêcheurs, empoissonnements, entretien des parcours, surveillance, animations, gestion des dépositaires... Pour mener à bien leurs actions, les AAPPMA ont nécessairement besoin de moyens. Mais quels sont ces moyens ? Pour mieux comprendre la répartition de l'argent de la carte de pêche, voici l'exemple de la carte interfédérale EHGO à 110€ :



Dans le cas d'une carte interfédérale, les AAPPMA réciprocitaires perçoivent donc directement 15€86. A cette part fixe s'ajoute un reversement de l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO), réparti entre associations réciprocitaires selon différents critères d'équité (pour un total d'environ 60 000€).

La Fédération a également mis en place en 2023 un système de subventions (avec une enveloppe annuelle de 30 000€) afin d'encourager et faciliter la mise en place d'actions par les AAPPMA : les « fiches actions » (voir notre revue 2023). Ces fiches actions ont été mises à contribution par une quinzaine d'AAPPMA en 2023 pour des chantiers d'entretien, l'acquisition d'outils promotionnels, de matériel d'animations...

« Aujourd'hui, le devoir de la Fédération est d'accompagner au mieux ses AAPPMA » explique Jérémie Grandière, président de la Fédération. « Les fiches actions sont un soutien financier supplémentaire pour permettre à nos

associations de mener à bien leurs missions statutaires. Je mesure aussi la difficulté à mobiliser des moyens humains. Les fiches actions, en valorisant le temps de bénévolat, ont aussi été conçues dans ce but. La Fédération souhaite répondre au mieux aux attentes des associations. Suite à leurs retours, de nouvelles possibilités de financement ont ainsi été mises en place en 2024 ».



Comme la Gaule d'Iffendic, plusieurs AAPPMA ont sollicité des subventions actions pour des chantiers d'entretien en 2023

INITIATIONS

Pêche

GRATUIT

PROGRAMME D'ANIMATION DÉPARTEMENTAL

*Découvrez une nouvelle technique
grâce à votre carte de pêche*

La fédération vous propose, pour la neuvième année consécutive, un programme varié d'initiations pêche aux quatre coins du département. Ces animations sont gratuites et accessibles à toutes les personnes détentrices d'une carte de pêche annuelle du département. Elles se dérouleront les samedis de juin à novembre (hors vacances scolaires).

Réservation indispensable auprès de la fédération : 02 99 22 81 80.

Attention, le nombre de places est limité.
Le matériel est fourni par les animateurs.



		ANIMATION	LIEU	ANIMATEUR
JUN	1	Float tube	Etang de Bazouges	Fédération de Pêche 35
		Silure en bateau	La Vilaine à Guipry-Messac	Bretagne Pêche Concept
	22	Silure en bateau	La Vilaine à Langon	Bretagne Pêche Concept
SEPTEMBRE	21	Leurres en bateau	Etang du Boulet	ALRÉ PÊCHE ET CHASSE
OCTOBRE	26	Leurres	Redon	Anthony Pêche Bretagne
NOVEMBRE	2	Leurres	Rennes	Anthony Pêche Bretagne

www.peche35.fr

RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES : UNE APPROCHE GLOBALE

L'AMBITION DES TRAVAUX DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ACCOMPAGNÉS PAR LA FÉDÉRATION S'ACCROÎT D'ANNÉE EN ANNÉE. COMME L'ILLUSTRE LA SÉLECTION CI-DESSOUS, CES TRAVAUX ASSOCIENT DE PLUS EN PLUS UN ENSEMBLE D'ACTIONS COMPLÉMENTAIRES VISANT UNE RESTAURATION COMPLÈTE DE LEURS FONCTIONNALITÉS.



Un maximum de leviers ont été actionnés pour la renaturation complète de ce fond de vallée

©Syndicat mixte de la Loisanne et de la Minette

UNE RENATURATION COMPLÈTE DU RUISSEAU DES COURSIÈRES

Le ruisseau des Coursières, petit cours d'eau situé en tête du bassin versant de la Minette à Maen Roch, a fait l'objet d'ambitieux travaux de restauration à l'automne 2023. Cette action, portée par le Syndicat mixte de la Loisanne et de la Minette, a été initiée suite à une sollicitation des propriétaires agriculteurs, engagés dans une transition agroécologique de leur exploitation. Ce petit cours d'eau avait historiquement subi de fortes altérations : busage, étang sur cours, chenalisation (simplification de son tracé et surdimensionnement de son lit). Les travaux ont associé la remise à ciel ouvert du ruisseau, l'effacement de l'ancien étang et la renaturation de son lit, permettant au cours d'eau de retrouver sa sinuosité, une diversité

d'écoulement et un gabarit naturel (ses dimensions étant jusqu'à 15 fois supérieures avant !). Les bénéfices de cette action sont multiples, tant sur les fonctionnalités biologiques du ruisseau (continuité, diversité d'habitats) que sur la ressource en eau (restauration des échanges entre le ruisseau et sa nappe, augmentation de ses capacités d'autoépuration). Ont en outre été créés des talus ainsi que deux mares recueillant les drains et eaux pluviales de la ferme. Ce panel d'actions complémentaires a ainsi permis une renaturation complète de ce fond de vallée sur 350 m. Cette action a été réalisée grâce aux financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Département d'Ille-et-Vilaine, Couesnon Marches de Bretagne et Fougères Agglomération.

Découvrez la vidéo de présentation des travaux en scannant ce QR Code.



LE NÉAL RETROUVE SON LIT D'ORIGINE

Les travaux de restauration se poursuivent sur le bassin versant du Néal. Le cours principal de cet affluent de la Rance a fait l'objet d'importants travaux de remise en talweg à Landujan à l'automne 2023. Un tronçon de 330 m, écarté de son fond de vallée et chenalisé depuis un demi-siècle, a retrouvé son lit d'origine et ses méandres, cheminant maintenant sur 480 m. Ces travaux, portés par la Communauté de Communes de St-Méen Montauban dans le cadre de son Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA),

ont bénéficié de l'accompagnement technique de la Fédération tout au long du projet : définition technique (tracé, gabarit, matériaux, aménagements connexes...), mise en œuvre des travaux et pêche de sauvegarde avant rebouchage de l'ancien lit. Cette action, financée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine et la Communauté de Communes St-Méen Montauban, a notamment permis la reconnexion de la rivière avec sa nappe, améliorant ainsi la recharge des eaux souterraines l'hiver et en conséquence le soutien du débit du cours d'eau l'été. Le Néal a, en outre retrouvé une diversité d'écoulements et d'habitats beaucoup plus favorables à la vie aquatique.



Le Néal a retrouvé son lit d'origine et ses méandres sur 480 m

UN CHANTIER D'ENVERGURE EXCEPTIONNELLE SUR LE BASSIN DU GARUN

D'importants travaux de restauration ont été réalisés entre mars et septembre 2023 sur le ruisseau du Borgnet, un affluent du Garun, à Saint-Méen-le-Grand. Ce chantier se distingue par ses dimensions exceptionnelles ainsi que par la diversité des actions réalisées. Porté par l'unité de Gestion Vilaine Ouest, ce projet a ainsi combiné la renaturation du ruisseau (remise en talweg et diversification de ses écoulements) sur 2 400 m, la suppression d'un étang sur cours et la déconnexion de 2 autres plans d'eau, le retrait de remblais et la restauration de 19 ha de zones humides, la plantation d'arbres en bord de cours d'eau ainsi que de haies, la création d'une quinzaine de mares et la déconnexion du réseau d'eaux pluviales ! Cet ensemble d'actions complémentaires, associant problématiques urbaines et rurales, va considérablement améliorer les échanges entre le cours d'eau, sa nappe et ses zones humides apportant des bénéfices sur la ressource en eau à la fois quantitatifs et qualitatifs. Le cours d'eau et ses zones humides renaturés ainsi que les mares vont en outre fournir un ensemble d'habitats variés favorables à la faune et la flore aquatiques. Ces travaux ont été subventionnés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine.

© Eaux et Vilaine



Un lit sinueux au gabarit adapté a été creusé sur 2 400 m, un chantier d'une ampleur spectaculaire

PREMIÈRES ACTIONS DE RESTAURATION POUR VALLONS DE HAUTE BRETAGNE (COMMUNAUTÉ

C'était l'un des derniers territoires orphelins d'actions milieux aquatiques en Ille-et-Vilaine, ce n'est désormais plus le cas. En transférant sa compétence GEMA* à Eaux et Vilaine et au Syndicat du Grand Bassin de l'Oust, Vallons de Haute Bretagne Communauté a ainsi intégré leurs contrats territoriaux, améliorant la couverture - maintenant quasi-complète - du département. Après 1 ½ an d'étude, un premier programme d'actions, porté par l'unité Ouest d'Eaux et Vilaine, est entré à l'automne 2023 dans sa phase opérationnelle. D'ambitieux travaux de restauration ont ainsi été engagés sur le petit bassin versant du ruisseau de la Croix Macé, un affluent de la Vilaine, à Goven. Le ruisseau de la Tournerais, son principal affluent, avait été chenalisé et écarté par endroit de son fond de vallée. Surdimensionné et déconnecté de sa nappe, le ruisseau était ainsi sujet à des à-coups hydrauliques et à des assèchements très précoces. Les travaux ont consisté à remettre en talweg une partie du cours d'eau et à reméandrer une autre partie existante. Deux de ses petits affluents ont en outre été partiellement restaurés (remise en talweg pour l'un, rehaussement de son lit pour l'autre), l'objectif étant notamment, en

© Eaux et Vilaine



Ces premiers travaux ont déjà permis de restaurer 1 km de cours d'eau

rétablissant leur gabarit, de favoriser leur débordement. Au total, près de 1 km de cours d'eau a ainsi été restauré ! En améliorant la recharge des eaux souterraines l'hiver et le soutien du débit des cours d'eau l'été, cette action va notamment permettre de réduire les problématiques de sécheresse sur ce petit bassin versant. Ces actions ont été financées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine et Eaux et Vilaine.

*Gestion des Milieux Aquatiques, confiée depuis 2018 aux intercommunalités

PETITS COURS D'EAU, GRANDS BÉNÉFICES

LES COURS D'EAU DE TÊTE DE BASSIN VERSANT JOUENT UN RÔLE ESSENTIEL DANS LE FONCTIONNEMENT GLOBAL DES MILIEUX AQUATIQUES. QUE CES PETITS RUISSEAUX CESSENT PÉRIODIQUEMENT DE S'ÉCOULER NE DIMINUE EN RIEN LEUR INTÉRÊT, BIEN AU CONTRAIRE !

Les têtes de bassin versant sont les territoires constitués d'un ensemble de zones humides et de petits cours d'eau proches des zones de sources. Moins visibles de par leur petite taille, les cours d'eau de tête de bassin versant, également nommés « chevelus », sont pour autant très abondants et représentent environ 75% du réseau hydrographique ! Cette proportion et leur position leur confèrent un rôle essentiel et stratégique sur la ressource en eau et la biodiversité aquatique en aval. Comme le résume très bien l'expression : « les petits ruisseaux font les grandes rivières ».

Ces petits milieux, peu connus, sont malheureusement très vulnérables et ont souvent subi de fortes pressions anthropiques (recalibrage, déplacement ou busage des cours d'eau, drainage ou remblai de zones humides...) altérant fortement leurs fonctionnalités.

Les têtes de bassin versant, lorsqu'elles sont en bon état, assurent

pourtant des fonctions hydrologiques, physico-chimiques, biologiques et trophiques primordiales. Les zones humides absorbent d'importantes quantités d'eau lors des épisodes pluvieux qu'elles restituent progressivement par la suite, permettant la diminution des pics de crue et le soutien des débits d'étiage. Les échanges entre cours d'eau et zones humides, proportionnellement plus importants en tête de bassin versant, permettent également une régulation de la température de l'eau tout en favorisant les processus d'autoépuration. Ces milieux aquatiques variés offrent en outre une grande diversité d'habitats pour de nombreuses espèces floristiques et faunistiques. Enfin, les têtes de bassin versant sont de véritables « usines à dégrader la matière organique », source d'une chaîne alimentaire servant in fine de nourriture à la faune piscicole.

Plus ou moins connectés à une nappe et leurs zones humides, les cours d'eau de tête de bassin versant sont naturellement sujets à l'intermittence de leurs écoulements. Beaucoup de ces petits ruisseaux s'assèchent en effet une partie de l'année. Ces périodes d'assecs, si elles restent limitées dans le temps, ne leur font pour autant pas perdre leurs fonctionnalités. Bon nombre d'espèces ont parfaitement su adapter leurs cycles biologiques à cette intermittence. Les nombreux

invertébrés ayant successivement une phase aquatique et une phase terrestre en sont le parfait exemple.

Du fait des pressions anthropiques, la proportion de cours d'eau intermittents et la durée de leurs assecs ont cependant sensiblement augmenté ces dernières décennies. Ces étiages de plus en plus sévères dégradent leurs fonctions, au détriment, par effet cumulé, des milieux en aval.

Longtemps méconnus, les cours d'eau intermittents font désormais l'objet de multiples travaux scientifiques démontrant l'intérêt de leur préservation. On estime en France qu'entre 25 et 40 % des rivières sont intermittentes. Dans un contexte de changement climatique et de demande croissante en eau dans les décennies à venir, ces milieux jouent d'ores et déjà un rôle décisif dans la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité aquatique. Les gestionnaires prennent progressivement la mesure de ces enjeux et les actions de restauration se multiplient ces dernières années.

La santé d'une rivière passe inéluctablement par la qualité de son chevelu, à l'image du corps humain qui est tributaire de toutes ses ramifications.

LES MARAIS, HABITATS DE PRÉDILECTION POUR LE BROCHET



Sur le marais de Gannedel, plus de 200 brochetons ont été comptabilisés en 2 heures de piégeage !

DEUX MARAIS DE VILAINE FONT L'OBJET DEPUIS QUELQUES ANNÉES DE MESURES DE RESTAURATION AMBITIEUSES. UNE BONNE NOUVELLE POUR LE BROCHET !

Les marais sont considérés comme les poumons de nos rivières. Se gonflant au rythme des crues puis restituant progressivement l'eau, ils agissent comme de véritables éponges, jouant en outre un rôle d'épurateurs naturels de l'eau. Ces zones humides sont aussi de formidables réservoirs de biodiversité, offrant un panel d'habitats bénéficiant à de nombreuses espèces. C'est le cas du brochet, qui trouve dans ces milieux des espaces de reproduction sans équivalent. Le succès de cette reproduction est cependant conditionné à de multiples facteurs : accessibilité, période d'enneigement favorable, végétation adaptée... De par ses exigences, le brochet est donc particulièrement sensible aux détériorations des marais (fermeture du milieu, comblement des fossés, durée d'enneigement insuffisante...), il est à ce titre considéré comme un indicateur de leur bonne fonctionnalité écologique. Cette fonctionnalité des marais pour le brochet bénéficie en outre à un grand nombre d'autres espèces inféodées à ces milieux (ses exigences englobent celles d'autres espèces), on parle d'« espèce parapluie ».

Sur les milliers d'hectares de marais que compte le département, très peu sont effectivement fonctionnels pour le brochet. Leur restauration représente donc un enjeu de taille

pour cette espèce classée « vulnérable » par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature. Pour cette raison, les marais font l'objet d'une attention particulière de la part de la Fédération qui, avec ses partenaires, s'est engagée depuis plusieurs années dans différentes actions de préservation et de restauration.

Deux marais de Vilaine ont ainsi bénéficié de mesures de gestion ces dernières années : le marais de Gannedel à La Chapelle-de-Brain, Espace Naturel du Département d'Ille-et-Vilaine, et le marais de la Roche du Theil à Bains-sur-Oust, pour partie propriété de la Fédération, qui y poursuit sa politique d'acquisition avec les partenariats financiers de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine. Ces deux marais ont notamment été équipés d'ouvrages de gestion permettant une maîtrise fine de leurs niveaux d'eau (fermeture et abaissement progressif) afin de répondre au plus près des besoins du brochet lors de sa reproduction.

Depuis 2022, des suivis ont été mis en place par la Fédération afin d'évaluer l'efficacité de ces actions. Ces opérations se sont déroulées durant la phase de vidange des marais, fin avril-début mai, lors de la dévalaison des brochetons (la complexité de ce suivi consistant à cibler au mieux cette période).

Un piège, spécifiquement conçu à cet effet, a été placé à différentes reprises, sur les ouvrages de vidange à l'exutoire des marais, un passage obligé pour ces juvéniles lors de leur migration vers la rivière. A noter que celle-ci est essentiellement nocturne, un mécanisme de défense contre la prédation.

Les suivis réalisés en 2023 ont démontré un succès de la reproduction sur les deux marais ! Les résultats de ces échantillonnages n'ont pas vocation à obtenir de données quantitatives mais démontrent clairement l'efficacité des mesures mises en place. Les marais de Gannedel et de la Roche du Theil vont ainsi contribuer fortement au soutien de la population naturelle du brochet sur la Vilaine, l'Oust et le canal de Nantes-à-Brest dans les années à venir, une excellente nouvelle pour ce poisson emblématique.

Ces brochetons ont été piégés lors de leur dévalaison au niveau de l'ouvrage de vidange du marais



UN POINT SUR LE RÉSEAU DE SURVEILLANCE ET LA POLICE DE LA PÊCHE



©FNPF - L. Madelon

PRINCIPALEMENT ASSURÉE PAR LA FÉDÉRATION, LES GARDES-PARTICULIERS DES AAPPMA, LA BRIGADE VERTE ET COMPLÉTÉE PAR LE DISPOSITIF ECO-GARDE ET LES SERVICES DE L'ÉTAT, L'ACTIVITÉ DE POLICE DE LA PÊCHE EN ILLE-ET-VILAINE CONTINUE DE SE SITUER À UN NIVEAU SATISFAISANT.

Depuis 2015, nous constatons une nette augmentation du nombre de procès-verbaux d'infraction à la police de la pêche. Ces chiffres traduisent, non pas une augmentation des infractions au bord de l'eau, mais bien un nombre de contrôles accru et une présence renforcée qui, au-delà du simple contrôle du respect de la réglementation pêche, permet d'assurer une veille vis-à-vis d'éventuelles pollutions et atteintes diverses à l'intégrité des milieux aquatiques.

En moyenne, environ 130 procès-verbaux de constats d'infraction à la police de la pêche ont ainsi été dressés par an ces dernières années. 60 % des infractions relevées concernent le défaut de carte de pêche (infraction qui fera l'objet d'une demande de réparation de la Fédération fixée à 200€ à partir de 2024, sans compter les éventuelles poursuites pénales). La Fédération a également fait le choix de durcir les montants de réparation de son préjudice dans le cas d'infractions liées à la pêche en période de fermeture du brochet, du sandre, de la truite ou du black-bass, ou le non-respect du nombre de captures autorisées ou des tailles minimales de capture (250€).

Ces dernières années, nous constatons également que les contrevenants ont parfois pu faire preuve d'une certaine agressivité, ont cherché à se soustraire à un contrôle ou à effectuer de fausses déclarations. Ainsi, la Fédération était présente à l'audience du tribunal correctionnel de Rennes en septembre 2023 : au cours de l'année 2021, un pêcheur sans carte de pêche avait tout fait pour échapper au contrôle. Poursuivi pour une opposition à un contrôle du garde, il a été condamné à régler 500€ en réparation du préjudice à la Fédération, ainsi qu'à 80 jours-amendes à 10€ (pouvant se transformer en jours de prison en cas de non-paiement), soit 1 300€ au total. A méditer...

Evolution du nombre de procès-verbaux à la police de la pêche (2015-2023) en Ile-et-Vilaine



Types d'infractions à la police de la pêche en % (2021-2023)

- Pêche sans carte
- Mode ou procédé prohibé
- Pêche pendant les heures d'interdiction
- Pêche sans l'autorisation du détenteur de droit de pêche
- Pêche avec filet, engin ou instrument prohibé
- Nombre d'engins ou instruments supérieur au max autorisé
- Pêche dans une réserve
- Pêche à plusieurs lignes dans les 50m en aval d'écluse ou barrage
- Délit d'opposition au contrôle
- Pêche en période de fermeture
- Poisson n'ayant pas la taille réglementaire





CHARTÉ RENNAISE SUR LA CONDITION DES ANIMAUX : UN AFFRONT AUX PÊCHEURS !

LA VILLE DE RENNES A ADOPTÉ EN MAI 2023 SA « CHARTÉ RENNAISE SUR LA CONDITION DES ANIMAUX ». CETTE CHARTÉ, QUI DOIT PERMETTRE À LA COLLECTIVITÉ DE MENER « UNE POLITIQUE ACTIVE EN FAVEUR DES ANIMAUX DANS LA VILLE », SE RÉVÈLE ÊTRE UN TRAITÉ ANTISPÉCISTE ET UNE ATTAQUE EN RÈGLE CONTRE LA PÊCHE ET LES PÊCHEURS.

L'élaboration de cette charte, initiée début 2021, devait, selon les termes de la ville, être « coconstruite avec les Rennais et Rennaises et les partenaires locaux ». Cette concertation n'en a eu cependant que le nom et la Fédération, qui a participé au lancement de ce travail, avait dès juillet 2021 alerté la ville sur la tournure extrémiste des débats qui reposaient, dès le départ, sur des postulats antispécistes.

Ce projet de charte a en effet été initié à la demande d'associations antispécistes rennaises lors des dernières élections municipales. Les élus rennais en charge de ce dossier ne se sont cependant pas contentés d'ouvrir le débat. En désignant comme « personne garante » du suivi de la démarche une universitaire antispéciste, et en confiant le co-pilotage du groupe de travail « animaux auxiliaires et de loisirs » à l'une de ces associations, ils ont sciemment orienté les échanges. Estimant que ce projet l'engageait inévitablement sur une voie sans issue, la Fédération s'est retirée des discussions.

Après 2 ans de construction, la charte rennaise sur la condition des animaux a été présentée en conseil municipal en mai 2023. Elle a été votée à l'unanimité, en y glissant, de manière insidieuse et non débattue, une interdiction de la pêche sur ses étangs et un positionnement basé sur un argumentaire inepte présentant la pêche comme une activité polluante et nuisible ! En effet, parmi de multiples mesures concernant notamment les animaux domestiques et liminaires (qui vivent à proximité de l'homme), la charte, dans son engagement 22, cible directement la pratique de la pêche et les pêcheurs. La ville s'y engage ainsi, sans s'embarrasser d'explications, à « informer sur les risques, nuisances et conséquences de la pêche ».

« Ce texte est inacceptable » juge Jérémie Grandière, président de la Fédération, qui dans une lettre ouverte à

Nathalie Appéré, interpelle la Maire de Rennes : « La ville de Rennes s'est laissée influencer par un groupuscule. Le conseil municipal se félicite de la participation citoyenne mais en réalité, une poignée d'antispécistes a réussi à imposer ses idées aux élus rennais, au risque de se confronter à des milliers de pratiquants. En s'en prenant ouvertement à la pêche et aux pêcheurs, la ville s'attaque à un réseau associatif qui œuvre quotidiennement et concrètement pour la préservation des milieux et des espèces aquatiques ».

La médiatisation du dossier et les différents courriers adressés par la Fédération à la Maire de Rennes n'ont, jusqu'à maintenant, pas fait évoluer la position de la ville. Dans une réponse adressée au président de la Fédération, les élus en charge du dossier assument. Ils y défendent la volonté de concertation de la ville de Rennes, responsabilisant la Fédération sur son choix de ne pas y participer, minimisent la portée de la charte et justifient en outre le choix de la ville d'interdire la pêche sur les étangs d'Apigné par « la contribution de l'utilisation des appâts dans la prolifération des cyanobactéries ».

Cette réponse ne satisfait pas le président de la Fédération : « S'il était prouvé que l'amorçage était l'une des raisons de ces proliférations, pourquoi dans ce cas ne pas simplement le réglementer plutôt que d'interdire toute pratique de pêche ? [...] En outre, cette mesure n'a aucun lien avec la condition des animaux et les objectifs de la charte, elle n'est pour nous qu'un prétexte, aux motifs inavoués, pour interdire toute pratique de pêche. [...] Nous estimons enfin ne pas avoir été entendus concernant un point particulièrement choquant de cette charte : l'engagement de la ville à « informer sur les risques, nuisances et conséquences de la pêche ». [...] il n'est à aucun moment question de revenir sur cette mesure, ni même de l'argumenter. Ce mutisme est pour nous un aveu, celui d'un antispécisme non assumé ».

Après plusieurs demandes de retrait de l'engagement 22 restées sans effet, Jérémie Grandière n'entend pas en rester là : « La ville de Rennes n'assume pas avoir donné raison à une poignée d'antispécistes et préfère se mettre à dos les 21 000 pêcheurs du département ! Cette charte n'est pas acceptable et je défendrai toujours la pêche et les pêcheurs contre ces élus qui n'ont qu'un seul mot à la bouche : interdire ! ».

MIGRATEURS

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ SUR LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

LA RÉGION BRETAGNE, PROPRIÉTAIRE ET GESTIONNAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL (COMPRENANT LA VILAINE DE RENNES À ARZAL, LES CANAUX ET LEURS PLANS D'EAU D'ALIMENTATION) S'EST ENGAGÉE DEPUIS 2016 DANS UN VASTE PROGRAMME VISANT À CRÉER OU RÉAMÉNERGER DES DISPOSITIFS DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE SUR SES OUVRAGES. DES SUIVIS, MIS EN PLACE PAR LES FÉDÉRATIONS DE PÊCHE BRETONNES, PERMETTRONT D'ÉVALUER L'EFFICACITÉ DE CES ACTIONS.

La partie navigable de la Vilaine est équipée de passes à anguilles depuis déjà de nombreuses années. Des études ont confirmé la fonctionnalité de ces équipements en démontrant la colonisation du bassin versant en aval de Rennes par l'espèce. Les anguilles se confrontaient par contre en amont, notamment sur les parties canalisées de l'Ille, à une succession d'obstacles bloquant leur montaison. Pour y remédier, 7 ouvrages problématiques ont été équipés de passes à anguilles entre Rennes et St-Médard-sur-Ille. Ces équipements, sous forme de rampes à brosses, permettent aux anguilles d'utiliser leur capacité de reptation (mode de locomotion par rampe) afin de gravir les obstacles. Ces travaux se sont achevés en septembre 2023. Afin d'en évaluer l'efficacité, une étude, financée par la Région, a été initiée par la Fédération de Pêche d'Ille-et-Vilaine. Un état des lieux « avant travaux », a ainsi été réalisé à l'automne dernier. L'opération a consisté en la mise en place de flottangs (sorte de pièges flottants attirant les jeunes anguilles) au pied des ouvrages. Aucune jeune anguille n'a été capturée lors de cette première opération, un résultat assez logique qui servira de référence pour les prochaines années. Cette étude va se poursuivre pendant 3 ans et permettra ainsi de suivre l'évolution du front de colonisation de l'anguille sur le bassin de l'Ille.

Sur le cours principal de la Vilaine, les 3 ouvrages les plus en aval (Malon, Guipry-Messac et Macaire) vont progressivement être équipés de passes multi-espèces à partir de 2024. Ces équipements auront notamment pour objectif de faciliter la remontée des aloses et lamproies marines sur la Vilaine et ses affluents.



L'efficacité des aménagements est évaluée grâce à une méthode d'échantillonnage adaptée aux anguilles : le flottang »

Des suivis, financés par la Région, vont également être mis en place par la Fédération afin d'en mesurer l'efficacité par l'intermédiaire de comptages des bulls* d'aloses et des frayères à lamproies marines en aval des ouvrages. A long terme, l'objectif est de suivre la progression de ces espèces vers l'amont du bassin versant.

*Mouvements circulaires effectués à la surface par les couples d'aloses en période de reproduction, provoquant des éclaboussures très sonores

EN BREF

Saumon : Les résultats des suivis annuels de juvéniles de saumon par pêches électriques ont été très faibles en 2023, un constat réalisé à l'échelle de la Bretagne. Bien que difficile à interpréter, cette mauvaise reproduction pourrait être la conséquence des effets combinés de la sécheresse de 2022 (mortalité de géniteurs) et des débits particulièrement faibles du printemps dernier.

Lamproie marine : 224 frayères de lamproies marines ont été répertoriées sur le bassin versant du Couesnon en 2023. Bien que faible, ce comptage se situe dans la moyenne (hormis 3 années exceptionnelles) des suivis réalisés depuis 13 années sur ce bassin.

Anguille : Les résultats des suivis des jeunes anguilles par pêches électriques démontrent un recrutement très faible en 2023, un constat malheureusement habituel depuis de nombreuses années. Un passage exceptionnel de civelles au barrage d'Arzal (1,5 tonne en 2023 contre 80 à 280 kg ces dernières années) nous offre cependant une petite note d'espoir pour cette espèce en « danger critique d'extinction ».

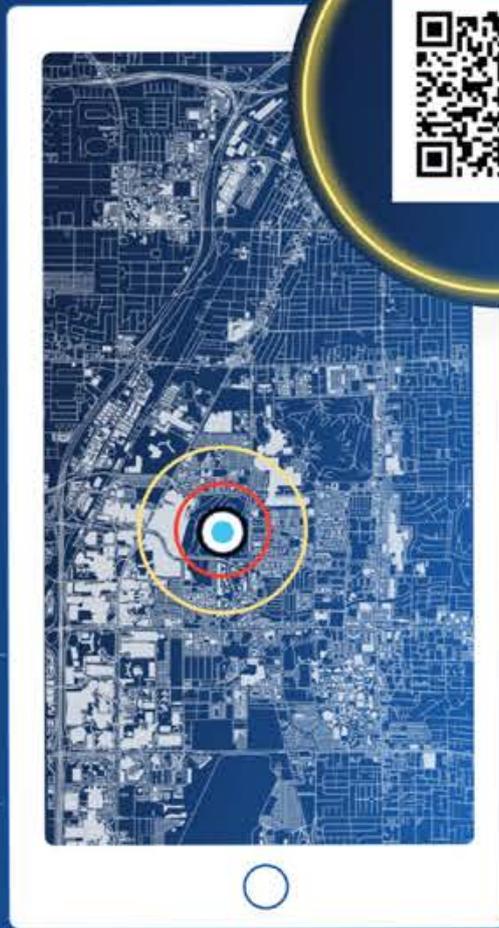


Retrouvez toutes les informations et actualités sur les poissons migrateurs en Bretagne sur le site de l'Observatoire des Poissons Migrateurs en Bretagne : www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr

Téléchargez

LigneAlerte

L'application qui vous prévient de la proximité
des lignes électriques aériennes



Protégez-vous
du risque électrique !

enedis



Le réseau
de transport
d'électricité



www.tension-attention.fr



LA
NOUVELLE
SAISON
EST ARRIVÉE,
N'oubliez pas
votre carte
de pêche !

INITIATION À LA PÊCHE, PERFECTIONNEMENT,
SENSIBILISATION À LA PROTECTION DES MILIEUX
AQUATIQUES

DÉCOUVREZ L'OFFRE D'ANIMATIONS TOUS PUBLICS DE LA MAISON PÊCHE
ET NATURE D'ILLE-ET-VILAINE SUR WWW.PECHE35.FR

